Newsletter sur la Coopération Mondiale

CIAS

Conseil International d'Action Sociale

Mai 2019

Cette édition de la Lettre d'information de la coopération mondiale fait le point sur les activités de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale. Créée en 2012, la Coalition mondiale, qui regroupe aujourd'hui près de 100 organisations de la société civile du monde entier, mène ses activités sur la base des principes d'inclusion, d'intégration, de non-discrimination et de respect mutuel. Le CIAS est membre du groupe central de la Coalition mondiale depuis sa création et participe activement à ses diverses activités. Nous estimons qu'il est important pour nos lecteurs d'en savoir plus sur l'orientation des derniers travaux de la Coalition.

Sergei Zelenev, Directeur général du CIAS et rédacteur en chef de la Lettre mensuelle.

suite page 2

suite de la page 1

Objectifs généraux

Odile Frank

La Coalition mondiale est active dans divers domaines, à différents niveaux, et travaille en collaboration avec divers acteurs. Toutes ses activités s'inscrivent dans un cadre général visant à assurer la protection sociale pour toutes et tous. Les membres de la Coalition soutiennent la protection sociale en tant que droit humain, qu'investissement essentiel dans les personnes et que stratégie indispensable pour mettre fin à la pauvreté, à l'insécurité et à l'exclusion au niveau le plus fondamental. Réaffirmant cet engagement, la Coalition soutient l'initiative du Partenariat mondial pour une protection sociale universelle, dévoilée lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 septembre 2016. Soutenus conjointement par l'OIT et la Banque mondiale, les partenariats mondiaux rassemblent divers acteurs clés - notamment des organismes intergouvernementaux, des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales. Ce partenariat mondial vise à accroître le nombre de pays offrant une protection sociale universelle et aide les pays à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de protection sociale universels et durables. Cela renforce diverses avancées politiques significatives récentes dans ce domaine à l'échelle internationale, ce qui, en retour, renforce l'élan politique en faveur de la protection sociale dans le monde entier.

L'universalité de la protection sociale demeure l'objectif le plus important de la Coalition. La nécessité de fournir une protection sociale à tous les membres de la société - en favorisant la justice sociale, l'intégration, la cohésion et la résilience - est largement reconnue à l'échelle internationale; cependant, il reste encore beaucoup à faire au niveau national. D'immenses écarts persistent entre la reconnaissance du fait que la protection sociale est une priorité de développement et des réalités disparates sur le terrain. Nous ne pouvons accepter tacitement le fait que plus de la moitié de la population mondiale - des millions d'hommes, de femmes et d'enfants – est privée des formes les plus élémentaires de protection sociale, y compris des revenus sûrs et l'accès aux services publics essentiels.

La Coalition mondiale pour un socle de protection sociale promeut le droit à la sécurité sociale de toutes les personnes résidant dans un pays, quels que soient leurs documents. Les planchers de protection sociale sont présentés comme des instruments clés dans les efforts visant à atteindre l'objectif social primordial de l'agenda mondial pour le développement. La protection sociale est considérée comme l'un des fondements d'un développement inclusif, équitable et durable, ayant le potentiel de prendre en compte à la fois les dimensions économiques, sociales et environnementales de la durabilité et la préservation des moyens de subsistance. Les socles de protection sociale peuvent jouer un rôle transformateur en contribuant à une croissance durable et inclusive à long terme, tout en renforçant la résilience face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, ainsi qu'aux crises économiques et sociales.

Une protection sociale sexospécifique[1]

L'autonomisation des femmes et des filles de tous âges est essentielle à la réalisation des objectifs du développement durable et, pour y parvenir, il faut prendre en compte leurs besoins, leurs droits et leurs préférences à chaque étape de leur vie.

Bien que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient des thèmes de plus en plus importants à l'ordre du jour des politiques internationales, la diversité des expériences et des besoins des femmes tout au long de leur vie doit être pleinement prise en compte. Les

[1] Cette section est basée sur la déclaration écrite de la Coalition mondiale pour des socles de protection sociale devant la Commission de la condition de la femme (CSW63) réunie en mars 2019.

droits fondamentaux des femmes à la sécurité du revenu et une protection sociale adéquate et fondée sur les droits doivent être garantis.
La Coalition mondiale pour un socle de protection sociale cherche donc à attirer l'attention sur le fait que les systèmes de protection sociale dans de nombreux pays ne protègent pas la plupart des travailleurs, en particulier ceux du secteur informel. Les systèmes de protection sociale ont été conçus sur le modèle du soutien de famille masculin, en supposant une carrière ininterrompue et à plein temps dans l'économie formelle. Cela tend à pénaliser les femmes, qui sont moins bien rémunérées, surreprésentées dans les emplois précaires et informels et qui assument la majeure partie des soins non rémunérés. Ceci se traduit par des taux de couverture et des niveaux de prestations nettement inférieurs.

Helen Mudora

En outre, des processus économiques, sociaux, culturels et sexospécifiques influent sur l'accumulation des actifs et des passifs tout au long de la vie et, en fin de compte, sur les droits à la sécurité sociale. Ces inégalités croisées ont souvent pour conséquence que les femmes arrivent à un âge avancé avec peu d'atouts économiques, sociaux et culturels, ce qui entraîne un besoin urgent d'une protection sociale adéquate.

Reconnaissant la nature sexospécifique des parcours de vie et la couverture inadéquate de nombreux systèmes de protection sociale dans le monde, la Coalition mondiale a élaboré des recommandations sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes de protection sociale sensibles aux rapports de genre qui puissent atténuer et corriger les inégalités accumulées au cours de la vie.

La déclaration souligne l'importance d'assurer une couverture universelle dans les régimes de protection sociale, conformément aux normes de l'OIT. Elle souligne la nécessité de garantir des seuils de protection sociale adéquats et complets, d'étendre les régimes de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et à celles et ceux qui sont en dehors du marché du travail, et de lutter contre les préjugés sexistes dans ces régimes. Le développement et l'investissement public dans des services publics de qualité qui tiennent compte des spécificités liées au sexe, tels que les services de garde d'enfants, de soins de santé et de soins aux personnes âgées, sont essentiels.

Enfin, une stratégie de lutte contre les inégalités entre les sexes dans la protection sociale doit également inclure une action concertée pour réduire les inégalités entre les sexes sur le marché du travail et permettre le passage de l'économie informelle à l'économie formelle, conformément à la recommandation 204 de l'OIT.

Des parcours de vie et une conception de la protection sociale qui tiennent compte des rapports de genre

Les écarts entre les sexes en matière de protection sociale sont le résultat d'inégalités discriminatoires, croisées et cumulatives, qui touchent les femmes tout au long de leur vie et sont renforcées par des choix sexistes dans la conception des systèmes de protection sociale.

Tout au long de leur vie, les femmes et les hommes sont exposés à des risques et à des vulnérabilités différents, qui sont souvent spécifiques à leur sexe et liés aux inégalités ou à la discrimination liées au sexe. Ces inégalités résultent de l'accumulation des désavantages multiples et interdépendants, de la discrimination, des inégalités et du déni des droits dont les femmes sont victimes tout au long de leur vie, tels que : l'éducation et les écarts de salaire ; la part disproportionnée du travail non rémunéré, qui limite leur accès à un travail rémunéré et décent ; les normes culturelles spécifiques au travail selon le sexe ; les rôles productifs et génésiques des femmes ; les contraintes de mobilité et un manque de voix et de représentation. En raison d'une vie entière de désavantages

économiques, en particulier sur le marché du travail, les femmes se retrouvent avec des revenus plus faibles, moins d'actifs et moins de droits à la sécurité sociale, voire aucun, ce qui les expose à un risque accru de pauvreté.

La part disproportionnée du travail de soins non rémunéré effectué par les femmes affecte considérablement leurs droits en matière de protection sociale. A l'échelle mondiale, les femmes effectuent 76 % de tout le travail non rémunéré dans le domaine des soins. Les femmes interrompent souvent leur carrière, travaillent moins d'heures, acceptent un travail flexible et informel et restent en dehors du marché du travail en raison de responsabilités familiales. Les femmes sont surreprésentées dans le travail informel et précaire. Les femmes sont moins payées que les hommes pour un travail de valeur égale. Par conséquent, les contributions des femmes aux systèmes de sécurité sociale sont nettement inférieures à celles des hommes, ce qui les amène à bénéficier de taux de couverture plus faibles et de niveaux de prestations nettement inférieurs.

Les différences entre les sexes en matière de sécurité sociale sont particulièrement marquées dans les systèmes contributifs. Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de toucher une retraite et, si c'est le cas, leurs prestations sont beaucoup moins élevées. Même dans les pays où les femmes jouissent d'un large accès aux pensions, leurs niveaux de prestations ne représentent souvent qu'une fraction de ceux des hommes. De même, les instruments de protection sociale non contributifs, même lorsqu'ils visent spécifiquement les femmes ou les filles, tels que les transferts monétaires conditionnels, n'ont parfois pas d'impact positif en termes d'autonomisation sociale et économique. Au contraire, ils pourraient accroître la charge de soins pour les femmes et renforcer la division des soins et du travail domestique au sein du ménage selon le sexe. En outre, elles s'adressent principalement aux femmes et aux filles extrêmement pauvres et ne répondent pas de manière plus générale aux besoins et aux vulnérabilités des femmes.

Si les désavantages dont souffrent les femmes dans les systèmes de protection sociale s'expliquent par les caractéristiques sexospécifiques du marché du travail et des parcours de vie, leur impact peut être amplifié ou atténué par des caractéristiques spécifiques de la conception de la sécurité sociale. Les conditions d'ouverture des droits, les liens entre les prestations et les revenus passés, les éléments de redistribution, les dispositions relatives aux veuves et aux divorcés, ainsi que l'indexation et l'âge de la retraite ont tous un impact sur les inégalités entre les sexes, notamment dans la vieillesse. Par exemple, le lien étroit entre les pensions contributives et les marchés du travail signifie que les pensions contributives ont tendance à reproduire les inégalités que les femmes connaissent tout au long de leur vie.

Recommandations aux États membres pour renforcer la protection sociale des femmes

Un ensemble de mesures est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes des écarts entre les sexes tout au long de la vie, en particulier en ce qui concerne les inégalités entre les sexes dans l'éducation, l'emploi et les soins.

- Les États membres devraient mettre en place des systèmes de protection sociale adéquats et complets, conformément à la convention 102 de l'OIT sur la sécurité sociale et à la recommandation 202 de l'OIT sur les seuils de protection sociale. cet égard, ils devraient élargir les niveaux de protection sociale, y compris les pensions sociales, les allocations familiales, les congés de maternité payés et les prestations de survivants, grâce à une combinaison complémentaire de régimes non

contributifs, contributifs et à caractère fiscal.

- Les États membres devraient s'attaquer aux règles discriminatoires à l'égard des femmes dans les régimes contributifs, qui désavantagent les femmes de manière disproportionnée. Les règles préjudiciables telles que les longues périodes d'acquisition des droits dans le système de retraite devraient être supprimées progressivement. En outre, les réformes devraient inclure des mesures compensatoires pour remédier aux inégalités entre les sexes tout au long de la vie, telles que l'attribution de crédits suffisants pour les périodes de soins afin de remédier au partage inégal des soins non rémunérés.

- Les États membres devraient garantir des niveaux adéquats de prestations de protection sociale, y compris les prestations non contributives, afin d'assurer la sécurité du revenu des femmes. Dans la mesure où les femmes âgées dépendent davantage que les hommes des retraites non contributives, l'adéquation de ces prestations est une préoccupation majeure du point de vue de l'égalité des sexes.

- Les États membres devraient ratifier et mettre en œuvre la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité. Protéger la santé des femmes enceintes et allaitantes et les protéger contre la discrimination dans l'emploi est une condition préalable à la réalisation d'une véritable égalité de chances et de traitement pour les hommes et les femmes au travail. En outre, le congé parental rémunéré pour les femmes et les hommes peut permettre une répartition plus équitable du travail et des responsabilités familiales.

- Les États Membres devraient appuyer le développement de services publics de qualité et d'infrastructures durables tenant compte des spécificités liées au sexe, notamment par la création et la formalisation d'emplois et l'amélioration des salaires et des conditions dans le secteur des soins, et garantir l'accès à des services de santé et de garde d'enfants et des soins de longue durée abordables et de qualité et à une éducation publique de qualité.

- Les États membres devraient prendre des mesures pour remédier à la faiblesse des salaires, à la précarité de l'emploi et à la sous-représentation des femmes dans le travail formel, qui se traduisent en fin de compte par une diminution des droits à la protection sociale. Il s'agit notamment de politiques actives du travail, de soutenir la transition vers l'économie formelle et de s'attaquer à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

- Les États membres devraient prendre des mesures législatives, institutionnelles appropriées pour lutter contre les pratiques sociales et culturelles néfastes dans le contexte des rôles dévolus aux hommes et aux femmes.

Le texte intégral de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : http://www.socialprotectionfloorscoalition.org/2018/10/written-statement-gcspf-csw63/

Financement de la protection sociale[2]

Le premier objectif de développement durable de l'Agenda mondial pour le développement adopté pour la période 2016-2030 - "Transformer notre monde" - fixe les objectifs visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses

[2] Cette section est basée sur la déclaration de la Coalition mondiale intitulée " Les impératifs juridiques, politiques, économiques et moraux du financement de la protection sociale pour tous " du 11 avril 2019.

formes. Les pays sont invités, entre autres actions, à "mettre en œuvre des systèmes et mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour toutes et tous, notamment des socles, et à assurer une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables" (Objectif 1, cible 3).
Outre les questions essentielles qui se posent quant à la définition et au contenu des systèmes nationaux de protection sociale et des socles1, le débat sur la réalisation de l'objectif 1.3 s'est principalement concentré sur le caractère abordable et les moyens de financer la protection sociale. Ces questions sont traitées depuis un certain temps par l'Organisation internationale du Travail, et depuis peu par la Banque mondiale2 et le Fonds monétaire international3.

Dans cette déclaration, la Coalition mondiale pour un socle de protection sociale élabore sa position sur le financement de la protection sociale. Cela fait suite à ses propres travaux antérieurs sur la question - notamment une étude mondiale de 2017 sur l'ampleur budgétaire des déficits nationaux de protection sociale4 et un examen en 2019 du nouveau cadre du FMI sur les dépenses sociales5.
La Coalition mondiale distingue quatre impératifs de financement de la protection sociale:

1. Les arguments moraux et humanitaires, qui reposent sur l'engagement mondial de mettre fin à la pauvreté, tel qu'énoncé dans l'Objectif 1 du développement durable, et sur les avantages bien connus de la sécurité sociale pour réduire les inégalités et l'exclusion et promouvoir la dignité, l'espoir et l'ambition.

2. Les obligations légales établies des États : d'appliquer les conventions de l'OIT, de suivre les recommandations de l'OIT et de respecter et protéger les droits de l'homme, notamment le droit à la sécurité sociale consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, et enfin d'assurer par tous les moyens possibles la réalisation des objectifs du développement durable, adoptés à l'unanimité par les États membres des Nations unies en 2015 pour transformer notre monde. En outre, la recommandation 202 de l'OIT fournit des orientations spécifiques et concrètes sur les composantes de la protection sociale qui sont nécessaires, comme convenu à l'unanimité par les États membres de l'OIT.

3. La logique économique repose sur la nécessité évidente de consacrer la politique sociale à la protection sociale afin de garantir les avantages économiques. L'incapacité à cibler la politique sociale et à investir de manière ciblée dans la sphère sociale augmente le coût de la protection sociale en raison de son inefficacité.

4. De tous les arguments qui précèdent, il s'ensuit que la volonté politique doit être mobilisée afin d'assurer l'investissement dans la protection sociale. En même temps, la volonté politique est indépendante du développement économique et les pays peuvent agir à tous les niveaux de revenu. Il n'y a pas de compromis entre la croissance et la redistribution car la redistribution a toujours entraîné la croissance. Une protection sociale planifiée et prise en compte nécessite des politiques et des actions gouvernementales systématiques.

L'étude de la Coalition mondiale de 2017 sur l'ampleur des écarts budgétaires nationaux de protection sociale a montré que seuls 21 des 116 pays auraient besoin d'augmenter leurs dépenses de plus de 4 % du PIB pour combler leur écart. Un petit nombre d'entre eux auraient besoin d'une aide financière internationale au moins à court terme, représentant environ 0,09 % des dépenses militaires annuelles mondiales estimées, ce qui est abordable. Un mécanisme de solidarité mondiale a été proposé et est discuté dans le document.

Des systèmes cohérents de regroupements de risques importants et stables peuvent être créés sur la base des régimes de protection sociale informels existants et d'autres ressources existantes, ainsi que de nouvelles ressources supplémentaires provenant d'une

série de régimes et de leurs diverses combinaisons, ce qui se traduit par une plus grande fiabilité, de l'équité et plus d'égalité.

Les prestations universelles sont le moyen le plus efficace de protéger les plus pauvres, car le ciblage et les tests de ressources sont très coûteux, très sujets à l'erreur et ils violent les droits humains. Les prestations universelles devraient être financées par une imposition progressive et effective du revenu, et non de la consommation, qui est régressive et va à l'encontre de l'objectif de protection des pauvres.

Afin de maintenir **des systèmes de protection sociale efficaces,** les gouvernements doivent s'efforcer d'assurer une perception efficace des recettes et des décaissements, ce qui exige un régime d'imposition progressif et exempt de corruption, fondé sur la transparence financière, la dissuasion de l'évasion fiscale, une administration fonctionnelle et une bonne gouvernance. Les initiatives internationales visant à réformer la fiscalité et l'assistance technique, afin de réduire les impôts non récupérés et de réformer les systèmes fiscaux qui encouragent les gains largement exportés au détriment des priorités nationales en matière de dépenses, jouent un rôle important dans la construction de systèmes durables. Les dépenses de base en matière de protection sociale doivent être préservées en période de difficultés nationales et de tensions économiques, et les modalités de remboursement des prêts doivent refléter la priorité de ces dépenses en toutes circonstances.

Pour parvenir à une protection sociale universelle, les gouvernements nationaux et les institutions mondiales doivent agir rapidement. A cette fin, la Coalition mondiale pour des socles de protection sociale demande aux gouvernements et aux parlements nationaux, aux institutions financières internationales, au système des Nations Unies et à plusieurs institutions spécialisées de prendre un certain nombre de mesures spécifiques. Le rôle crucial de la société civile et des syndicats dans la démocratisation et le renforcement du contrat social est souligné. Ils jouent un rôle transformateur dans la réalisation du droit à la sécurité sociale. Ainsi, la Coalition mondiale pour des socles de protection sociale s'engage à prendre un certain nombre de mesures au nom de la société civile et des syndicats.

Notes:

1 Ces questions sont déjà largement abordées dans la substance de la Recommandation 202 de l'OIT sur les planchers de protection sociale de 2012.

2 Groupe de la Banque mondiale, à paraître. "Risk-Sharing for a Diverse and Diversifying World of Work ", A Social Protection and Jobs Global Practice White Paper (20 novembre 2018). Voir aussi Groupe de la Banque mondiale, 2019. "Renforcement de la protection sociale ", chapitre 6 du Rapport sur le développement dans le monde 2019, L'évolution de la nature du travail. Washington, D.C. : Banque internationale pour la reconstruction et le développement, p. 105-121.

3 Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du Fonds monétaire international, 2017. "The International Monetary Fund and Social Protection", 2017 Evaluation Report. Washington, D.C. : Fonds monétaire international. Voir aussi les articles rédigés individuellement dans "Age of Insecurity" : Rethinking the social contract", Finance & Development (publication trimestrielle du FMI), Vol. 55, No. 4 : 14-15 (décembre). Il convient de noter que le nouveau cadre de dépenses sociales du FMI, qui a fait l'objet de consultations en 2018 (voir https://www.imf.org/external/np/exr/consult/2018/socialspending/), est attendu au moment de la rédaction du présent document.

4 Mira Bierbaum, Cäcilie Schildberg et Michael Cichon, 2017. "Social Protection Floor Index - Update and Country Studies". Berlin : Friedrich Ebert Stiftung (FES) pour la Global Coalition for Social Protection Floors.
5 Peter Bakvis, Miriam Brett et Barry Herman, 2019. "Le nouveau cadre politique du FMI en matière de protection sociale",

Un point de vue de la Coalition mondiale pour un socle de protection sociale (16 janvier 2019). Accessible le 9 avril 2019 à l'adresse http://www.socialprotectionfloorscoalition.org/2019/01/the-imfs-new-policy-framework-on-social-protection/.
11 avril 2019

Le texte intégral de la déclaration est disponible à l'adresse suivante :

http://www.socialprotectionfloorscoalition.org/2019/04/ilo-100-statement/

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address